Pigistes en colère

Lettre-pétition adressée aux candidat-e-s à l'élection présidentielle

Madame, Monsieur,

La lutte contre la précarité de l'emploi est l'un des thèmes centraux de l'élection présidentielle. Au moment où vous comptez sur les travailleurs des médias pour informer de votre campagne, nous souhaitons attirer votre attention sur la face cachée du monde des médias : la précarité des pigistes.

Les pigistes, ces travailleurs des médias rémunérés à la tâche, se comptent par milliers : titulaires de la carte de presse (7.000 journalistes pigistes), intermittents de l'audiovisuel public ou privé, animateurs de sites Internet, reporters photographes payés uniquement en honoraires ou droits d'auteur,... La plupart vivent dans la précarité qui se traduit pour eux par l'absence de sécurité d'offre de travail, donc de revenu.

Prenez des engagements forts en faveur des pigistes !

Engagez-vous à ce que toutes les aides et les ententes passées entre la presse, le secteur de l'audiovisuel et l'Etat (comme les «Contrats d'objectifs et de moyens»), soient automatiquement liées à l'adoption d'une charte sociale pour le respect des droits des pigistes. Droits qui sont inscrits dans le Code du travail et dans les conventions collectives (quand elles existent !), mais trop souvent ignorés, voire bafoués, par les dirigeants des médias.

Engagez-vous à favoriser un projet de loi visant à assurer aux pigistes le droit à une stabilité de travail et de revenu. Dans les entreprises bénéficiaires des aides de l'Etat, le nombre de précaires ne doit pas dépasser les 10% des effectifs titulaires de chaque métier!

Engagez-vous à limiter par la loi la concentration des médias qui tue le pluralisme et réduit l'emploi !

Médias anciens et nouveaux : partout la même précarité

Audiovisuel : XX est réalisatrice de documentaires pour les chaînes de télévision publique. Elle peut travailler pour des émissions connues, qui fonctionnent bien, et qui ont des « moyens ». Pourtant, le temps de travail qu'elle passe pour préparer les sujets, faire la recherche, les écrire, les proposer, puis les corriger, plusieurs fois parfois, à la demande des producteurs ou des diffuseurs… n'est pas rémunéré ! Elle peut travailler des mois sur des propositions de films : si le film est finalement refusé, elle ne recevra aucun salaire, ni dédommagement, pour cette période de travail pourtant essentielle à la production d'un reportage fouillé, ou d'un documentaire. Intermittente, elle est tombée au RMI depuis le « protocole » de 2003, car elle ne cumule plus suffisamment d'heures de travail rémunérées pour bénéficier des indemnités. Des milliers de ses collègues réalisateurs, journalistes et techniciens de l'audiovisuel sont désormais dans la même situation qu'elle.

Presse écrite : YY est depuis plus de dix ans pigiste permanent en province d'une agence de presse renommée. Théoriquement, ses éléments de salaire (primes etc.) devraient être les mêmes que ceux des journalistes en CDI. Mais son employeur refuse de lui verser la prime d'ancienneté. Les pigistes, ça rapporte gros et c'est pas cher : un grand groupe de la presse magazine emploie une trentaine de journalistes fixes et… 700 pigistes !

Photo : ZZ a été pendant plus de 20 ans pigiste pour une importante agence de photojournalisme. Sa rémunération n'était pas versée en forme de salaires mais en droits d'auteur, ce qui réduit considérablement les charges sociales. Il est en procès avec son ancien employeur qui nie son statut de journaliste salarié, alors qu'il était titulaire de la carte

de presse. Cette pratique patronale est monnaie courante dans le photojournalisme.

Signer la pétition